



ASSEMBLÉE NATIONALE

15ème législature

Soutien au processus démocratique au Niger

Question écrite n° 33813

Texte de la question

M. Sébastien Nadot alerte M. le ministre de l'Europe et des affaires étrangères sur le silence assourdissant qui pèse sur les processus électoraux dans de nombreux pays d'Afrique où la France a tant de liens et d'attaches qui l'obligent. Le Niger, où se joue une partie de la sécurité de la France, connaît une situation politique assez préoccupante. Épicentre de la zone sahélo-saharienne où se développent terrorisme et traite des êtres humains, dont les impacts se font ressentir quotidiennement des deux côtés de la Méditerranée, le Niger est aujourd'hui à la croisée des chemins du point de vue démocratique. Des élections générales sont prévues en décembre 2020 mais les opérations électorales sont déjà entachées d'irrégularités, tant sur l'élaboration du fichier électoral que du point de vue des pressions subies par les chefs de file de l'opposition, tel Hama Amadou qui ne doit sa sortie de prison qu'à la faveur de la crise sanitaire qui touche le pays. Il en est de même de la société civile qui exprime son mécontentement et sa volonté de changement en appelant à un jeu démocratique libre et sincère. Dès lors, comment la France peut-elle rester silencieuse et ne pas relayer les légitimes demandes auprès des autorités nigériennes pour qu'elles garantissent des élections loyales et transparentes ? Compte tenu des liens indéfectibles qui lient la France au continent africain et à certains pays en particulier comme le Niger avec lequel elle continue d'avoir des intérêts stratégiques communs, il est indispensable et urgent de faire entendre sa voix sur le sujet. Il en va de ses intérêts communs avec le peuple nigérien, comme des valeurs d'émancipation et de progrès qui lui sont chères. Aussi, il lui demande s'il peut lui dire quelle initiative il compte rapidement prendre pour réaffirmer auprès des autorités nigériennes la nécessité qu'elles organisent ces prochaines élections générales de manière libre et non faussée .

Texte de la réponse

Au regard des liens étroits qui unissent la France et le Niger et de l'importance que revêtent les élections présidentielle et législatives nigériennes pour la stabilité du pays et de la région, la France suit leur organisation avec une attention particulière. Dans l'objectif de favoriser la tenue d'un scrutin inclusif et transparent, la France apporte un appui technique, à titre bilatéral, mais aussi dans un cadre européen et multilatéral. Ainsi, la France soutient un projet d'appui aux processus électoraux en Afrique, mis en œuvre par l'Organisation internationale de la Francophonie et qui s'attache, au Niger, à renforcer les capacités des instances électorales à accompagner les organisations de la société civile dans leur mission d'observation électorale et à favoriser des élections inclusives en termes de genre. L'Union européenne déploiera, quant à elle, une mission d'expertise électorale dans le cadre de ce scrutin. Enfin, la question des élections nigériennes fait partie intégrante du dialogue bilatéral entre la France et le Niger, dans le strict respect de la souveraineté de ce pays. Elle a ainsi été abordée par le ministre de l'Europe et des affaires étrangères avec le Président Issoufou lors de sa visite au Niger les 5 et 6 novembre derniers. Cette question est également abordée dans le cadre du dialogue politique entre l'Union européenne et le gouvernement nigérien.

Données clés

Auteur : [M. Sébastien Nadot](#)

Circonscription : Haute-Garonne (10^e circonscription) - Non inscrit

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 33813

Rubrique : Politique extérieure

Ministère interrogé : [Europe et affaires étrangères](#)

Ministère attributaire : [Europe et affaires étrangères](#)

Date(s) clé(e)s

Question publiée au JO le : [10 novembre 2020](#), page 7909

Réponse publiée au JO le : [5 janvier 2021](#), page 102